



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2023

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 13 octobre 2023 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 13 octobre 2023 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 13 octobre 2023 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 13 octobre 2023 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELISEN, Nadine VOLK, Estelle SCHUHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Dominique WAEGELL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Jean-Philippe HAHN, Adjoint au Maire, M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, MM. Guy ENGEL, Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux, Mme Stéphanie HUSSER, Clémentine JEHL, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, est absente.

M. Jean-Philippe HAHN, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Mme Delphine BIEHLER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 15 Absents et excusés : 7 Absent : 1 Procurations : 7

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 30 du mandat 2020-2026 :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023**
- 2. ADMINISTRATION GENERALE**
Entretien des espaces verts et publics – Chantier d'insertion 2024 – SAVA
- 3. FORET – CHASSE**
Relocation des lots de chasse – Période 2024-2033
 - A. Lots 1, 2, 3 et 4 des chasses communales**
Procédure de Gré à Gré
Agrément des candidatures
Projet de convention – Prix
 - B. Lot 5 des chasses communales**
Adjudication publique
 - 1) Mise à prix
 - 2) Frais de criée
- 4. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 5. COMMUNICATIONS**
- 6. VŒUX - DIVERS**

oOo

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023	Adopté à l'unanimité 3 Abstentions
2. ADMINISTRATION GENERALE	
Entretien des espaces verts et publics – Chantier d'insertion 2024 – SAVA	Adopté à l'unanimité
3. FORET – CHASSE	
Relocation des lots de chasse – Période 2024-2033 A. Lots 1, 2, 3 et 4 des chasses communales Procédure de Gré à Gré Agrément des candidatures Projet de convention – Prix	Adopté à l'unanimité 1 Abstention
B. Lot 5 des chasses communales Adjudication publique 1) Mise à prix	Adopté à l'unanimité 1 Abstention
B. Lot 5 des chasses communales Adjudication publique 2) Frais de criée	Adopté à l'unanimité
4. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

DCM-2023-10-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire				X
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué				X
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale				X
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

DCM-2023-10-2

2. ADMINISTRATION GENERALE

Entretien des espaces verts et publics

Chantier d'insertion 2024 - SAVA

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

A l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Les prestations à réaliser à Kientzville sont chiffrées à 6 660,-€ TTC correspondant à 15 contributions journalières de 444,-€ TTC.

L'intervention globale s'élèvera en conséquence à 6 660,-€ TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2024 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 6 660,-€ TTC) ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

À Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, demandant s'il n'était pas envisagé de créer des espaces dits « nature », Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, précise que la SAVA a pour mission d'intervenir sur les trottoirs et bords de route et que les espaces choisis pour la tonte différenciée sont traités directement par les agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2024 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 6 660,-€ TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

DCM-2023-10-3A

3. FORET - CHASSE

Relocation des lots de chasse communaux - Période 2024-2033

A. Lots 1, 2, 3 et 4 des chasses communales

Procédure de Gré à Gré

Agrément des candidatures

Projet de convention - Prix

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code de l'Environnement,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
- Vu** l'avis favorable dématérialisé de la Commission Consultative Communale de Chasse arrêté en date du 16 octobre 2023,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 relative à la relocation des lots de chasse communaux – délimitation des lots, surfaces, contenances, conditions particulières, choix du mode de location - ,

EXPOSE

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a mandaté le Maire aux fins de négociation des conditions de conclusion d'une convention de gré à gré pour les lots de chasse communaux n°1, 2, 3,4, et 5.

Le Maire précise que, s'agissant du mode de location, l'article L 429-7 du Code de l'environnement et l'article 2.3 du cahier des charges type 2024-2033 prévoient que le choix du Conseil Municipal, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- en cas d'exercice du droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place ;
- s'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

Lors des discussions, le Maire indique les propositions issues des négociations avec les locataires actuels à savoir :

- lot 1 : la Société Civile de Chasse de Scherwiller souhaite reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 11 435- € annuel ;
- lot 2 : la Société Civile de Chasse de Scherwiller souhaite reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 11 435- € annuel ;

- lot 3 : la Société Civile de Chasse du Ramstein souhaite reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 3 500- € annuel ;
- lot 4 : l'Association de Chasse de Kientzville souhaite reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 4 400- € annuel ;

Aussi, il est proposé au conseil pour la période 2024-2033 :

POUR LE LOT 1 :

- D'AGRÉER** la candidature de la Société Civile de Chasse de Scherwiller (composée de M. René-Alexandre ESCUDE, Gérant, M. Didier MESNY, M. Christian MASSA et M. Laurent MONVILLE, Associés) comme locataire du lot n° 1 des chasses communales d'une surface d'environ 248 ha. ;
- DE FIXER** le prix de la location à 11 435- € annuel ;
- D'APPROUVER** le projet de convention tel que présenté ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 2 :

- D'AGRÉER** la candidature de la Société Civile de Chasse de Scherwiller (composée de M. René-Alexandre ESCUDE, Gérant, M. Didier MESNY, M. Christian MASSA et M. Laurent MONVILLE, Associés) comme locataire du lot n° 2 des chasses communales d'une surface d'environ 345 ha. ;
- DE FIXER** le prix de la location à 11 435- € annuel ;
- D'APPROUVER** le projet de convention tel que présenté ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 3 :

- D'AGRÉER** la candidature de la Société Civile de Chasse du Ramstein (composée de M. Francis VALENTIN, Gérant, M. Jacky ROMANELLO et M. Eric PICARD, Associés) comme locataire du lot n° 3 des chasses communales d'une surface d'environ 313 ha. ;
- DE FIXER** le prix de la location à 3 500- € annuel ;
- D'APPROUVER** le projet de convention tel que présenté ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 4 :

- D'AGRÉER** la candidature de l'Association de Chasse de Kientzville (composée de M. Jean-Noël PHILIPPE, Président, M. Pascal BOHNERT, M. Jordan COUVRET, M. Arnaud MOTTARD, M. Yannick MAIER, M. Jérôme DEMOULIN, M. Nicolas RIOTTE et M. Jérôme HUMBRECHT, Associés) comme locataire du lot n° 4 des chasses communales d'une surface d'environ 268 ha. ;
- DE FIXER** le prix de la location à 4 400- € annuel ;
- D'APPROUVER** le projet de convention tel que présenté ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention.

Le Maire rappelle, pour chaque lot, le contexte des négociations avec les allocataires en cours et le souhait de maintenir un volume financier identique à la période actuelle. Pour ce qui concerne le lot 2, il explique que celui-ci a connu une hausse particulièrement importante de fréquentation du massif depuis la période "Covid". Les dernières estimations et comptages montrent que plus de 60 000 personnes fréquentent annuellement les sites des deux châteaux depuis 2020.

Concernant le lot 5, et alors que les échanges avec le locataire actuel semblaient concluants, aucun dossier de candidature n'a été déposé, à notre grande surprise, et malgré les rappels de dernière minute.

Ainsi, concernant le lot 2, le prix a été ramené à hauteur de celui du lot 1 et pour le lot 5, la mise à prix proposée a été arrondie à 2 000,- soit 200,- de plus qu'actuellement.

À Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, suggérant la recherche de candidats Suisses, le Maire indique que des contacts ont été pris mais qu'actuellement la plupart des candidats potentiels sont en attente des lots disponibles dans les autres Communes, et surtout de leurs conditions d'attribution.

Si le lot 5 de la Commune de Scherwiller devait représenter un lot résiduel, des interrogations concernant l'issue de l'adjudication se poseraient. Aujourd'hui tout a été fait afin que l'adjudication puisse être programmée le plus rapidement possible et écarter ainsi ce type de risque.

Le Maire souligne également l'absence d'un droit de priorité pour le sortant, celui-ci n'ayant pas confirmé sa demande par le dépôt d'un dossier de candidature.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, indique que dans le milieu de la chasse tout le monde connaît les lots mis en adjudication. L'objectif de la Commune devrait être d'attribuer à un locataire proche et présent qui s'occupe clairement de son lot afin d'éviter un maximum de problématiques.

À M. Serge Mathis, Conseiller Municipal Délégué, demandant pourquoi pour un lot la mise à prix est de 2 000.- alors qu'un autre lot est proposé à 15 000.- par an, le Maire précise que les lots 1 et 2 sont des lots situés dans le massif forestier avec un plan de chasse bien plus important que les lots 4 et 5.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, souligne que 200ha de forêt ne valent pas 200ha de terre labourable en matière de chasse.

À Mme Nadine VOLK, demandant si les lapins, lièvres sont également comptabilisés dans un plan de chasse, le Maire indique que non.

M. Bruno GLOCK précise que des bracelets sont demandés chaque année par les chasseurs pour le gibier rouge (cerfs, chevreuils, ...).

Lorsqu'un animal est prélevé, il ne peut être déplacé sans y avoir posé préalablement un bracelet. Les animaux sont donc répertoriés en matière de gibier rouge notamment.

À Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, souhaitant savoir ce qu'il advient des bracelets demandés mais non utilisés, M. Bruno GLOCK indique que cette situation arrive fréquemment et qu'ils sont tout simplement détruits à la fin de la période, l'acquisition des bracelets se faisant par les chasseurs eux-mêmes sur la base des plans de chasse justement.

Mme Nadine VOLK ayant entendu que c'est l'ONF qui demande ou valide le nombre de cerfs à prélever, le Maire indique que c'est lors d'une commission qui se réunit en Sous-Préfecture que les plans de chasse sont

traités. Cette commission est composée de diverses Administrations, chasseurs, ... Concernant les sangliers, il appartient aux chasseurs de contenir la population et éviter ainsi des battues administratives qui sont une forme de sanction de la gestion cynégétique du lot.

M. Glock explique aux élus, concernant le lot 5 des chasses communales, que le locataire a demandé chaque année un bracelet pour un cerf. Ce n'est que l'an passé qu'un spécimen a pu être localisé et prélevé.

Il indique qu'il est important d'avoir de bonnes relations avec les chasseurs et que chacun soit à sa place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR LE LOT 1 :

DECIDE D'AGRÉER la candidature de la Société Civile de Chasse de Scherwiller (composée de M. René-Alexandre ESCUDE, Gérant, M. Didier MESNY, M. Christian MASSA et M. Laurent MONVILLE, Associés) comme locataire du lot n° 1 des chasses communales d'une surface d'environ 248 ha. ;

FIXE le prix de la location à 11 435- € annuel ;

APPROUVE le projet de convention tel que présenté ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 2 :

DECIDE D'AGRÉER la candidature de la Société Civile de Chasse de Scherwiller (composée de M. René-Alexandre ESCUDE, Gérant, M. Didier MESNY, M. Christian MASSA et M. Laurent MONVILLE, Associés) comme locataire du lot n° 2 des chasses communales d'une surface d'environ 345 ha. ;

FIXE le prix de la location à 11 435- € annuel ;

APPROUVE le projet de convention tel que présenté ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 3 :

DECIDE D'AGRÉER la candidature de la Société Civile de Chasse du Ramstein (composée de M. Francis VALENTIN, Gérant, M. Jacky ROMANELLO et M. Eric PICARD, Associés) comme locataire du lot n° 3 des chasses communales d'une surface d'environ 313 ha. ;

FIXE le prix de la location à 3 500- € annuel ;

APPROUVE le projet de convention tel que présenté ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

POUR LE LOT 4 :

DECIDE D'AGRÉER la candidature de l'Association de Chasse de Kientzville (composée de M. Jean-Noël PHILIPPE, Président, M. Pascal BOHNERT, M. Jordan COUVRET, M. Arnaud MOTTARD, M. Yannick MAIER, M. Jérôme DEMOULIN, M. Nicolas RIOTTE et M. Jérôme HUMBRECHT, Associés) comme locataire du lot n° 4 des chasses communales d'une surface d'environ 268 ha ;

FIXE le prix de la location à 4 400- € annuel ;

APPROUVE le projet de convention tel que présenté ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN			X (**)
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

(**) M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, précise ne pas changer de position par rapport à la séance précédente mais ne dispose pas de tous les éléments dans son dossier pour pouvoir se positionner.

Entrée de Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale

DCM-2023-10-3B-1

3. FORET - CHASSE

Relocation des lots de chasse communaux - Période 2024-2033

B. Lot 5 des chasses communales

Adjudication publique

1) Mise à prix

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code de l'Environnement,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
- Vu** l'avis favorable dématérialisé de la Commission Consultative Communale de Chasse arrêté en date du 16 octobre 2023,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 relative à la relocation des lots de chasse communaux – délimitation des lots, surfaces, contenances, conditions particulières, choix du mode de location -,

EXPOSE

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a mandaté le Maire aux fins de négociation des conditions de conclusion d'une convention de gré à gré pour les lots de chasse communaux n°1, 2, 3,4, et 5.

Le Maire précise que, s'agissant du mode de location, l'article L 429-7 du Code de l'environnement et l'article 2.3 du cahier des charges type 2024-2033 prévoient que le choix du Conseil Municipal, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- en cas d'exercice du droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place ;
- s'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

Lors des discussions, le Maire indique les propositions issues des négociations avec les locataires actuels à savoir :

- lot 5 : Monsieur Dany VOGLER souhaitait reprendre son bail avec droit de priorité pour un loyer de 2 000- € annuel, cependant aucun dossier de candidature n'a été déposé dans les délais impartis ;

Aussi, il est proposé au conseil pour la période 2024-2033 :

POUR LE LOT 5 :

DE DECIDER

pour la location par adjudication, de procéder à une publicité et de fixer la date de l'adjudication au mercredi 20 décembre 2023 à 18h30 en salle du Conseil Municipal ;

DE FIXER la mise à prix du lot n° 5 à 2 000,- € annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR LE LOT 5 :

DECIDE pour la location par adjudication, de procéder à une publicité et de fixer la date de l'adjudication au mercredi 20 décembre 2023 à 18h30 en salle du Conseil Municipal ;

FIXE la mise à prix du lot n° 5 à 2 000,- € annuel.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN			X (**)
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

(**) M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, au motif qu'il ne dispose pas de tous les éléments dans son dossier pour pouvoir se positionner.

DCM-2023-10-3B-2

3. FORET - CHASSE

Relocation des lots de chasse communaux - Période 2024-2033

B. Lot 5 des chasses communales

Adjudication publique

2) Frais de criée

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Conformément aux dispositions de l'article 12 du Cahier des Charges Type 2024-2033, les frais de publication, de criée et autres sont payés comptant par le locataire dès la signature du bail.

Toutefois si les frais de publication dépassent un plafond de 1 000,- € par lot loué, le supplément est partagé par la moitié entre la Commune et le locataire.

Le locataire est en outre tenu de payer les droits, taxes et redevances de toute nature découlant de l'application normale des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

VU l'article 12 du Cahier des Charges types,

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE FIXER conformément à la demande du Comptable des Finances Publiques, les frais de criée à 100,- € par adjudication et par lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE conformément à la demande du Comptable des Finances Publiques, les frais de criée à 100,- € par adjudication et par lot.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Yves SCHNELL	X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Hervé DISTEL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		

DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale				
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		

DCM-2023-10-4

4. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits

Décision Municipale en date du 12 septembre 2023 portant attribution d'un contrat de traitement contre les rats. Le contrat est confié à la société EXTER-PROTEC, 9 Avenue d'Italie, 68110 ILLZACH/MULHOUSE, pour un montant total de 700,- € annuel, correspondant à 4 passages par an à intervalle de 3 mois, et 90,-€HT de frais de mise en service la première année. Le contrat est souscrit pour une période d'un an et se poursuivra par tacite reconduction pour une même durée.

Décision Municipale en date du 02 octobre 2023 relative au lancement d'une consultation en vue d'un relevé topographique des rues des Loriots, rue du Meyerhof, route d'Ebersheim et rue de l'Ortenbourg.

Décision Municipale en date de 05 octobre 2023 portant attribution d'un Maître d'œuvre concernant l'aménagement des rues des Loriots et du Meyerhof. La commande de Maîtrise d'œuvre est attribuée à la société URBAMI, 7 rue Sainte-Richarde, 67600 Kintzheim, pour un montant total de 5 000,- HT.

Décision Municipale en date du 09 octobre 2023 relative au lancement d'une consultation en vue de la mise en place d'un contrat d'entretien des chaudières des bâtiments Communaux.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision Municipale en date du 06 septembre 2023 relative à la location des salles 1 et 7 de la Maison des Associations pour la période du 11 septembre 2023 au 14 juillet 2024 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>LES LUNDIS</u> : De 16h00 à 21h30	M. Marc DEYBER résident de l'École de Musique	Cours de musique	Gratuit

<p>LES MARDIS : De 11h00 à 12h30, de 16h00 à 20h00</p> <p>LES MERCREDIS : De 09h00 à 14h00</p> <p>LES JEUDIS : De 16h00 à 20h00</p> <p>LES VENDREDIS : De 16h00 à 20h30</p> <p>LES SAMEDIS : De 09h00 à 11h30</p>			
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Décision Municipale en date du 07 septembre 2023 relative à la location d'une salle de classe de l'Ancienne École de Kientzville pour la période du 11 septembre 2023 au 14 juillet 2024 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<p><u>Les lundis</u> : De 09h à 10h et de 17h à 18h</p> <p><u>Les mardis</u> : De 16h30 à 17h30</p> <p><u>Les jeudis</u> : De 09h à 10h</p> <p><u>Les Vendredis</u> : De 16h30 à 17h30</p>	<p>M. Jean-Marie ZAPF Président de l'Association Sports Loisirs et Convivialité</p>	<p>Activités Sportives</p>	<p>Gratuit</p>

Décision Municipale en date du 12 septembre 2023 relative à la location du Préau de l'Ancienne École de Kientzville pour le dimanche 24 septembre 2023 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
<p>Mme Sabine WENZ</p>	<p>Fête d'anniversaire Dimanche 24 septembre 2023</p>	<p>150€</p>

Décision Municipale en date du 26 septembre 2023 relative à la location du Préau de l'Ancienne École de Kientzville pour le samedi 07 octobre 2023 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
<p>M. Claudiau RANDRIASOA</p>	<p>Fête d'anniversaire Samedi 07 octobre 2023</p>	<p>150€</p>

Décision Municipale en date du 26 septembre 2023 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois d'octobre 2023 :

Club/Association	Jour	Prix de la location
<p>US Scherwiller</p>	<p>Samedi 14 octobre 2023 Soirée Paëlla</p>	<p>Gratuit</p>
<p>Confrérie des Rieslinger</p>	<p>Jeudi 19 octobre 2023 Conférence annuelle</p>	<p>Gratuit</p>
<p>MJC</p>	<p>Mardi 31 octobre 2023 Soirée Halloween</p>	<p>Gratuit</p>

Décision Municipale en date du 29 septembre 2023 relative à la location d'une salle de classe de l'Ancienne École de Kientzville pour la période du 11 septembre 2023 au 14 juillet 2024 :

Dates	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<p><u>Les lundis</u> : de 9h à 10h et de 17h à 18h (vélo d'intérieur)</p> <p><u>Les mardis</u> : de 17h à 18h (gym douce)</p>	<p>M. Jean-Marie ZAPF Président de l'Association Sports Loisirs et Convivialité</p>	<p>Activités Sportives</p>	<p>Gratuit</p>

<p><u>Les jeudis</u> : de 9h à 10h (vélo d'intérieur) <u>Les jeudis</u> : de 14h30 à 16h30 (V.A.E.) <u>Les jeudis</u> : de 17h à 18h (vélo d'intérieur) - semaine paire <u>Les jeudis</u> : de 17h30 à 18h30 (sophrologie) – semaine impaire <u>Les vendredis</u> : de 17h à 18h (gym douce)</p>			
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Décision Municipale en date du 02 octobre 2023 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 5 novembre 2023 :

Club/Association	Jour	Prix de la location
Les Amis d'Odile	Dimanche 05 novembre 2023 Repas Choucroute	Gratuit

Décision Municipale en date du 03 octobre 2023 relative à la location du Préau de l'Ancienne École de Kientzville pour le samedi 14 octobre 2023 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Association des Habitants de Kientzville	Fête de remerciements Samedi 14 octobre 2023	GRATUIT

Décision Municipale en date du 09 octobre 2023 relative à la location de la Salle 13 de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour la période du 06 novembre au 04 décembre 2023 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Association ATOUT AGE ALSACE	Lundis 06-13-20-27 novembre et 04 décembre 2023 Ateliers de prévention Séniors « Bien-être – relaxation et sophrologie »	GRATUIT

Décision Municipale en date du 09 octobre 2023 relative à la location de la salle Polyvalente Alphonse HAAG pour les 19,25 et 26 novembre 2023 :

Club/Association	Jour	Prix de la location
MJC	Dimanche 19 novembre 2023 Bourse aux jeux	Gratuit
MJC	Samedi 25 novembre 2023 Dimanche 26 novembre 2023 Représentations théâtrales	Gratuit

DCM-2023-10-5

5. COMMUNICATIONS

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

- La distribution de fleurs aux Ateliers Municipaux s'est bien passée. Une vingtaine de personnes se sont présentées. Bon nombre de plants ont été récupérés pour l'étang de pêche par l'APPE.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, indique avoir été interpellée par rapport à la croix centrale du Cimetière indiquant que l'aménagement de celle-ci n'était pas beau. Ce terre-plein aurait également pu être planté ou complété.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réfection des calvaires est justement un sujet en réflexion au niveau du Conseil de Fabrique.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, relève que divers commentaires ont circulé concernant les motifs de distribution de fleurs estivales.

Pour Mme Régine DIETRICH, certains habitants peuvent hiverner des plants parce qu'ils disposent de serres ou d'espaces nécessaires, contrairement aux Ateliers Municipaux.

- le 29 octobre prochain aura lieu le Marché d'Automne avec l'inauguration des deux cabanes fabriquées par nos agents, et en particulier M. Joël JEHL.
- Tous les lundis à compter de novembre sont organisés des ateliers de sophrologie à destination des personnes âgées. Les inscriptions sont prises en Mairie.
- les 24 et 25 novembre se dérouleront les traditionnelles collectes de la Banque Alimentaire.
- le 1^{er} décembre sera organisée une formation de lutte contre l'ambrosie à la Maison des Associations. Pourront y assister élus et agents.
- le 9 décembre aura lieu la traditionnelle Fête de Noël des personnes âgées. 442 invitations sont en préparation à destination des 73 ans et plus. Le repas devrait être élaboré par la boucherie GAUER et les propositions de menus sont en cours de transmission.
- Lors de la dernière Commission "Personnes âgées - Solidarité - Social - Fleurissement - Environnement", assistait Mme Christine WOLFERSPERGER, Présidente de l'Association Paprika - épicerie sociale créée il y a 17 ans.

Cette épicerie présente un intérêt pour les bénéficiaires d'aides alimentaires de Scherwiller. Aussi, la Commission propose en accord avec la Rockale, de profiter d'une des répétitions de la Chorale pour inciter les habitants à ramener un produit alimentaire ou d'hygiène à destination de cette épicerie.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :

Rappelle que le 9 octobre dernier s'est tenue la Commission "Voirie - Gestion du domaine public - Circulation routière - Signalétique - Suivi des grands chantiers - Sécurité des Bâtiments publics". A été arrêté une proposition de programme des travaux 2024.

Par ailleurs des décisions immédiates ont été prises concernant :

- la centralisation de l'espace ensablé à côté de l'ancienne Chapelle de l'Alumnat et le déplacement de bacs à fleurs avec pour objectif d'observer le fonctionnement et de rectifier les positionnements et circuits.
- la réalisation d'un test provisoire d'aménagement du carrefour rues St Wolfgang / du Giessen, devrait amener à une réduction de la vitesse.

Concernant la sécurisation des déplacements piétons, M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, fait observer que le passage piétons situé à proximité du restaurant de La Couronne est mal situé.

M. SCHEIBLING confirme qu'au moment de son implantation la réalisation était déjà difficile.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, indique y passer régulièrement et trouve l'emplacement pas si mal.

M. Hervé DISTEL indique que concernant le parking de l'école élémentaire les retours négatifs des parents sont fréquents. Le sujet sera certainement à nouveau abordé en Conseil d'Ecole.

Autre point abordé en Commission, la sécurité rue du Giessen, rue des Roses, rue de Sélestat, les haies privées qui débordent sur l'espace public et les nécessaires rappels à réaliser aux propriétaires en arguant de l'impérative sécurisation des parcours piétons.

M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, rappelle les ornières existant autour de l'ancienne Chapelle de l'Alumnat. Il y a lieu de penser à réaliser un traitement des surfaces pour permettre aux poussettes et résidents de l'Ehpad de circuler.

Le Maire rappelle qu'est attendue la fin de la réalisation de jardin multisensoriel. Le nivellement est d'ores et déjà prévu dès la fin de ces travaux, mais celui-ci ne peut intervenir avant le dernier passage des engins de chantier prévus aux travaux.

M. GUIOT suggère la mise en place de panneaux d'information ou schéma de circulation, règles de stationnement devant les jardinières,...

Pour M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, la situation est paradoxale car les gens deviennent de plus en plus verts mais défoncent les espaces verts car ils veulent se garer au plus près.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :

- Indique avoir assisté à une réunion mobilité à l'école élémentaire en présence de Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, de M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, et de parents d'élèves. Les présentations de l'animateur de la Maison de la Nature de Muttersholtz devaient concerner les déplacements vers les écoles. Or le diaporama présenté était plus global et concernait le village entier. Le contenu ne répondait donc pas aux attentes.

Une étude d'un coût de 10 000,- € environ serait à réaliser alors que le sujet est à recentrer sur l'usage du site de l'Alumnat.

La première proposition serait une mise en place de panneaux.

Pour M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, il s'agirait plutôt d'une intervention pédagogique à réaliser auprès des parents.

Mme RUHLMANN relève que l'idée générale est que tout le monde se respecte et cite l'exemple d'une interdiction de l'utilisation du vélo avant la sortie du site.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, indique la possibilité de faire appel à l'association de prévention routière.

Le Maire explique que la Commune y a cotisé longtemps et faisait appel à ces intervenants pour les enfants scolarisés en élémentaire. Aujourd'hui il n'y a plus de CRS dédié à la mission. Par ailleurs, la Police Pluricommunale intervient dans les écoles en compensation et fait passer les permis vélos.

Mme RUHLMANN indique avoir été sur place constater comment cela se passe depuis le dispositif anti attentat. Mais peu de parents font les efforts adéquats.

M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, confirme et suggère la présence d'un Policier les matins surtout, constatant lui-même les stationnements abusifs ou arrêts sur les passages piétons.

Le problème est l'usage du site et non sa conception.

Mme RUHLMANN est également intervenue auprès du chauffeur du camion stationnant régulièrement sur le parking et provoquant une gêne en termes de visibilité.

- Faisant suite à l'attentat d'Arras, la Directrice de l'école maternelle a envoyé un mail le 16 octobre demandant d'autoriser les Atsems à décaler leurs heures. Une réponse devrait y être apportée.

Le Maire indique que depuis le 13 octobre dernier, la France a basculé au niveau 3 de vigilance Vigipirate, soit le niveau le plus élevé. Un retour sera fait à la Directrice.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué :

- Le nouveau site internet de la Commune est en cours de finalisation et la bascule peut être programmée.

- M. MATHIS, adresse ses remerciements à tous les bénévoles intervenus pour assurer le succès de la fête de Kientzville. Le Président de l'Association des habitants remercie la Commune pour son implication.

DCM-2023-10-6

6. VŒUX – DIVERS

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale :

- Mme HIRSCHMANN indique avoir assisté à une réunion de travail relative à la consultation en groupement de commande en vue du renouvellement des contrats d'assurance. Trois lots sont infructueux, ceux concernant les dommages aux biens, la protection juridique et la protection fonctionnelle.

La Commune ne serait donc plus couverte si une solution ne devait être trouvée d'ici fin d'année. Il en est de même du CCAS.

Pour la Commune, le risque concerne également l'explosion des tarifs et surtout l'augmentation significative de la franchise.

Mme HIRSCHMANN indique que cela est une conséquence de la déclaration de tous les sinistres, ce qui entraîne une augmentation du risque pour l'assureur. Ce dernier pourrait même dénoncer le contrat ou aujourd'hui ne plus vouloir le reconduire au vu du risque appréhendé.

Le Maire répond en indiquant qu'au vu du contrat en cours, il reste dans l'intérêt de la Commune de déclarer l'intégralité des sinistres.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, indique que pour ce qui est du SMICTOM, le centre de tri n'est plus assuré depuis des années.

Des consultations ont été faites, renouvelées mais les prix élevés et les conditions particulières étaient tels que le SMICTOM n'était même pas sûr d'être remboursé en cas de sinistre.

Le choix a donc été fait de recourir à un vigile et une surveillance du site.

Mme HIRSCHMANN lui demande si une provision est en place pour couvrir le risque.

Le Maire indique que cette consultation a mis en évidence les limites du groupement de commandes, même si le groupement de commande ne sera pas défavorable à la Commune de Scherwiller qui connaît un taux de sinistralité élevé.

La période géopolitique n'est pas non plus en faveur des demandeurs.

Si Scherwiller s'en sortira honorablement, ce sera plus très certainement plus délicat pour les villes plus importantes ajoute-t-il.

Le sujet est d'importance car les risques sont lourds.

Certains événements qui ont frappés les villes se sont traduits en risques pour les assureurs. Ces événements ne se sont pas répandus dans les plus petites communes, d'où les issues plutôt positives en termes de couvertures pour la Commune.

Mme HIRSCHMANN souligne également l'impact d'autres éléments : zones inondables ou zones à risques divers.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :

- Rappelle que la journée des élus aura lieu ce samedi à 8h 45 à Muttersholtz.

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Indique que l'Ultra Trail du Mont Blanc passera de nouveau à Scherwiller le 18 mai 2024.

- Il indique que la nouvelle aire de jeux située dans le domaine de l'Alumnat est en cours de réception et est d'ores et déjà utilisée par les enfants.

- Suite à un contact avec la Député Européenne Anne SANDER, une visite du Parlement Européen à Strasbourg est prévue le 17 janvier 2024. Les modalités restent cependant à préciser.

M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal :

Souhaitant en savoir d'avantage au sujet du projet de redynamisation du Centre Bourg, le Maire indique que des réunions de travail sont en cours avec le CAUE concernant la réhabilitation de l'ancienne Poste, la Mairie et la Salle Polyvalente, ainsi que la création d'un réseau de chaleur incluant à ces bâtiments la Maison des Associations.

Il est aujourd'hui encore trop tôt pour aller vers le Conseil mais des travaux de pré-études sont bien en cours. Concernant le réseau de chaleur, le type d'énergie à utiliser n'est pas arrêté, même si la création d'un réseau de chaleur semble en partie engagée.

Bois, gaz, pompe à chaleur, ou autre système peut-être combiné, ... des aides substantielles sont en place indique le Maire qui vient de participer à une réunion d'ampleur avec M. Hubert GUIOT sur le sujet au niveau de la CeA..

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, précise que le projet n'est pas détaillé mais un budget sera à mettre en place.

Le Maire souligne qu'une Commission élargie sera organisée dès que les informations seront suffisamment pertinentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 hres 25.

Christelle HIRSCHMANN
Secrétaire

A black ink signature consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, forming a stylized, somewhat abstract shape.

Olivier SOHLER
Maire

A blue ink signature consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, forming a stylized, somewhat abstract shape.

Accusé de réception en préfecture
067-216704452-20231128-DCM-2023-11-1-DE
Date de télétransmission : 01/12/2023
Date de réception préfecture : 01/12/2023

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 18 Absents et excusés : 3 Absents : 2 Procurations : 3

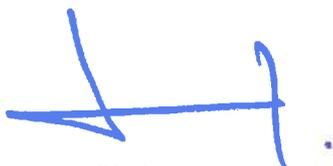
DCM-2023-11-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire				X
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				X
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué				X
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal				X
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN			X
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Secrétaire de Séance


Guy ENGEL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Maire




Olivier SOHLER

